



Profil d'organisation : African Indigenous Women's Organization (AIWO) / Organisation des Femmes Autochtones Africaines. (O.A.F.A.).

Contexte, formation et histoire

L'Organisation des femmes autochtones africaines (AIWO) est une organisation non gouvernementale (ONG) à l'échelle du continent qui œuvre à la promotion et à la protection des droits des femmes autochtones africaines. L'AIWO est composée d'un réseau de femmes autochtones qui représentent diverses organisations non gouvernementales (ONG) et organisations communautaires (OCB) de toute l'Afrique. La mission principale de l'organisation est d'assurer l'autonomisation, la reconnaissance et l'avancement des femmes autochtones, qui sont depuis longtemps confrontées à la marginalisation systémique et à la sous-représentation dans de nombreux secteurs de la société. L'AIWO opère dans toutes les régions d'Afrique, de l'Afrique du Nord à l'Afrique australe, et son champ d'action couvre les problèmes les plus urgents auxquels les femmes autochtones sont confrontées. En se concentrant sur un large éventail d'activités, l'AIWO s'efforce de faire progresser l'égalité des sexes, la protection des connaissances autochtones et le développement économique durable, autant d'éléments nécessaires pour assurer une vie digne aux femmes autochtones africaines.

L'Organisation des femmes autochtones africaines (AIWO) a été fondée le 24 avril 1998 à Agadir, au Maroc. La fondation de l'AIWO a eu lieu après la première Conférence autochtone africaine, qui s'est tenue du 20 au 24 avril 1998. La conférence, initiée par le Centre néerlandais pour les peuples autochtones et accueillie par Tamaynut du Maroc, a réuni des femmes autochtones de toute l'Afrique pour discuter de questions urgentes telles que le rôle des femmes autochtones dans leurs communautés et la survie des cultures autochtones. Le thème central de la conférence était « Clarifier le rôle des femmes autochtones en tant que soutiens de la Communauté et renforcer les chances de persistance des cultures autochtones ».

La formation de l'AIWO était une réponse directe au manque de reconnaissance et de plaidoyer pour les droits des femmes autochtones en Afrique. Les membres fondateurs de l'AIWO étaient principalement des femmes autochtones qui étaient impliquées dans les droits des femmes et des ONG et organisations communautaires axées sur les droits des autochtones de toute l'Afrique. Ces femmes étaient déterminées à créer une organisation qui s'efforceraient de résoudre les problèmes

auxquels les femmes autochtones sont confrontées tout en créant une plateforme panafricaine pour que leurs voix soient entendues.

Objectifs

L'AIWO se consacre à diverses activités qui soutiennent l'autonomisation des femmes autochtones à travers l'Afrique. Les principaux objectifs sont les suivants :

- **Défense et promotion des droits :** L'AIWO plaide pour la protection et la promotion des droits des femmes autochtones aux niveaux national, régional et international.
- **Soutien aux victimes de violence et de mutilations génitales :** L'organisation s'efforce d'aider les femmes autochtones victimes de violence, y compris les mutilations génitales féminines, en fournissant des ressources, une protection et des conseils.
- **Préservation des connaissances et des ressources autochtones :** L'AIWO aide les femmes autochtones à préserver leur patrimoine culturel et à utiliser les ressources naturelles de manière durable et à préserver les pratiques traditionnelles de leurs communautés.
- **Droits de propriété :** L'AIWO fait campagne pour la sauvegarde des droits de propriété des femmes autochtones, en veillant à ce qu'elles puissent s'assurer une meilleure qualité de vie sur leurs propres terres et territoires.
- **Développement économique :** L'AIWO encourage la croissance économique durable dans les zones habitées par les peuples autochtones, notamment en facilitant l'entrepreneuriat et la création d'emplois.
- **Formation aux droits de l'homme :** L'AIWO organise des sessions de formation axées sur les droits de l'homme pour les femmes autochtones, en leur donnant les connaissances nécessaires pour protéger et défendre leurs propres droits.

Structure et opérations régionales

L'AIWO a une structure régionale qui couvre les cinq régions géographiques de l'Afrique : Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique australe. L'organisation compte des représentants élus de chaque région, ce qui permet à l'AIWO d'opérer efficacement sur tout le continent, en veillant à ce que les besoins uniques des femmes autochtones dans différentes régions soient pris en compte. Cette structure permet également à l'AIWO de coordonner des activités et des programmes qui soutiennent les droits des femmes autochtones aux niveaux régional et continental. À travers ses réseaux régionaux, l'AIWO noue des liens avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires (CBO) qui travaillent au profit des femmes autochtones dans chaque pays africain. Ces organisations locales, dont bon nombre sont en partenariat avec l'AIWO, jouent un rôle essentiel dans l'exécution de programmes et d'initiatives qui répondent aux besoins spécifiques des communautés autochtones.

Groupe cible : Le principal groupe cible d'AIWO est constitué de femmes autochtones africaines de toutes les régions du continent. L'organisation se concentre également sur les ONG et les organisations communautaires qui sont dirigées par et pour les femmes autochtones, et vise à autonomiser ces organisations afin qu'elles puissent mieux répondre aux besoins des communautés

autochtones. L'AIWO plaide pour la reconnaissance et l'amélioration des moyens de subsistance de ces femmes par le biais d'interventions juridiques, économiques et sociales.

Points forts : La force de l'AIWO réside dans sa diversité et ses réseaux de grande envergure, qui rassemblent des femmes et des organisations autochtones de toute l'Afrique. Ces membres apportent des expériences, des idées et une expertise précieuses qui éclairent les programmes et les initiatives de l'AIWO. De plus, la structure régionale de l'AIWO permet d'adapter les programmes à des contextes régionaux spécifiques tout en facilitant la collaboration continentale et les efforts de plaidoyer.

Énoncé de vision : La vision de l'AIWO est d'autonomiser et d'améliorer les moyens de subsistance des femmes autochtones africaines pour un développement durable. L'organisation cherche à s'assurer que les femmes autochtones sont en mesure d'accéder et de jouir de leurs droits à un niveau de vie décent, à l'éducation, aux soins de santé et à la participation politique.

Énoncé de mission : La mission de l'AIWO est de renforcer et d'améliorer les capacités des femmes autochtones africaines en encourageant leur participation dans les sphères économiques, sociales et politiques et en s'efforçant de protéger leurs droits. L'AIWO estime que l'autonomisation des femmes autochtones est fondamentale pour leur capacité à apporter des changements positifs au sein de leurs communautés.

Objectif : L'AIWO s'engage à assurer l'autonomisation des femmes et des filles autochtones. Le travail de l'organisation vise à faire de cette vision une réalité en promouvant l'autonomisation politique, économique et sociale des femmes autochtones africaines.

Axe thématique : L'AIWO travaille sur plusieurs thèmes clés pour promouvoir les droits et les intérêts des femmes autochtones :

1. **Gouvernance, droits et leadership :** Plaidoyer pour l'inclusion des femmes autochtones dans les processus décisionnels et les rôles de leadership.
2. **Éducation et autonomisation :** Fournir de l'éducation et de la formation aux femmes autochtones afin d'améliorer leur développement personnel, professionnel et communautaire.
3. **Droits en matière de santé sexuelle et reproductive :** Garantir l'accès aux soins de santé et aux droits reproductifs, y compris la prévention des pratiques néfastes telles que les mutilations génitales.
4. **Justice environnementale :** S'efforcer de protéger les terres et les ressources naturelles dont les femmes autochtones dépendent pour leur subsistance.
5. **Renforcement et soutien institutionnels :** Renforcer la capacité des organisations de femmes autochtones à mieux servir leurs communautés.

6. **Droits fonciers et ressources productives** : Plaider pour la reconnaissance des droits fonciers et de propriété des femmes autochtones et veiller à ce qu'elles aient accès aux ressources productives.
7. **Préservation culturelle et conservation des connaissances traditionnelles** : Protéger les connaissances et les pratiques culturelles autochtones de l'érosion et des pressions externes.
8. **Conflits et sécurité** : S'attaquer aux répercussions des conflits et de la violence sur les femmes autochtones et assurer leur sécurité.

Valeurs fondamentales : L'AIWO est guidée par un ensemble de valeurs fondamentales :

- **Autonomisation** : Soutenir les femmes et les filles en veillant à ce qu'elles aient accès à des opportunités, à des ressources et à des droits, en mettant l'accent sur l'équité et l'inclusion.
- **Excellence** : Rechercher continuellement la croissance et l'excellence dans tous les domaines de travail de l'organisation.
- **Travail d'équipe** : Encourager la collaboration et l'entraide entre tous les membres.
- **Égalité, inclusion et diversité culturelle** : Valoriser la diversité des cultures et des origines des femmes autochtones et promouvoir l'inclusion et l'égalité.
- **Responsabilité, transparence et responsabilisation** : Agir avec intégrité, responsabilité et transparence dans toutes les interactions.

Réalisations

- **Stratégie de communication** : L'AIWO a élaboré une stratégie de communication réussie, y compris la création d'un **groupe WhatsApp** qui permet aux peuples autochtones de participer à des discussions, de partager des idées et d'échanger des expériences.
- **Expansion des groupes de femmes autochtones** : De nouveaux groupes de femmes et de jeunes autochtones ont été formés dans les régions où nous exerçons nos activités.
- **Engagement mondial** : Les membres de l'AIWO ont participé à des forums mondiaux sur des questions telles que l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII), les objectifs de développement durable (ODD), les droits fonciers, le changement climatique, la biodiversité et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), améliorant ainsi la visibilité mondiale et les efforts de plaidoyer des femmes autochtones.
- **Augmentation du financement et de la reconnaissance** : L'AIWO a facilité le financement de divers donateurs, dont la Fondation pour une société juste pour les peuples autochtones de la région du Sahel, et a aidé les femmes autochtones à obtenir des prix d'excellence pour leur travail de plaidoyer.
- **Bureau pour l'Afrique australe** : AIWO a réussi à établir un bureau en Afrique australe, à l'enregistrer, à ouvrir un compte bancaire et à commencer ses activités dans la région. De nouveaux groupes de femmes et de jeunes se sont joints à l'organisation, ce qui a permis d'étendre l'impact de l'organisation en Afrique australe.

Pour plus d'informations, visitez notre site Web : <https://indigenousandwomen-africa.org>